



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Isabelle Bryon

1- QUELQUES DONNÉES

Nombres d'élèves en situation de handicap en 2022-2023



439 000

**ESH
scolarisé
s en
milieu
ordinaire**

1^e degré
env. **223 000**

2nd degré
env. **216 000**




+7,1%

**comparé
à 2022**

1^e degré
+4,8%

2nd degré
+9,7%



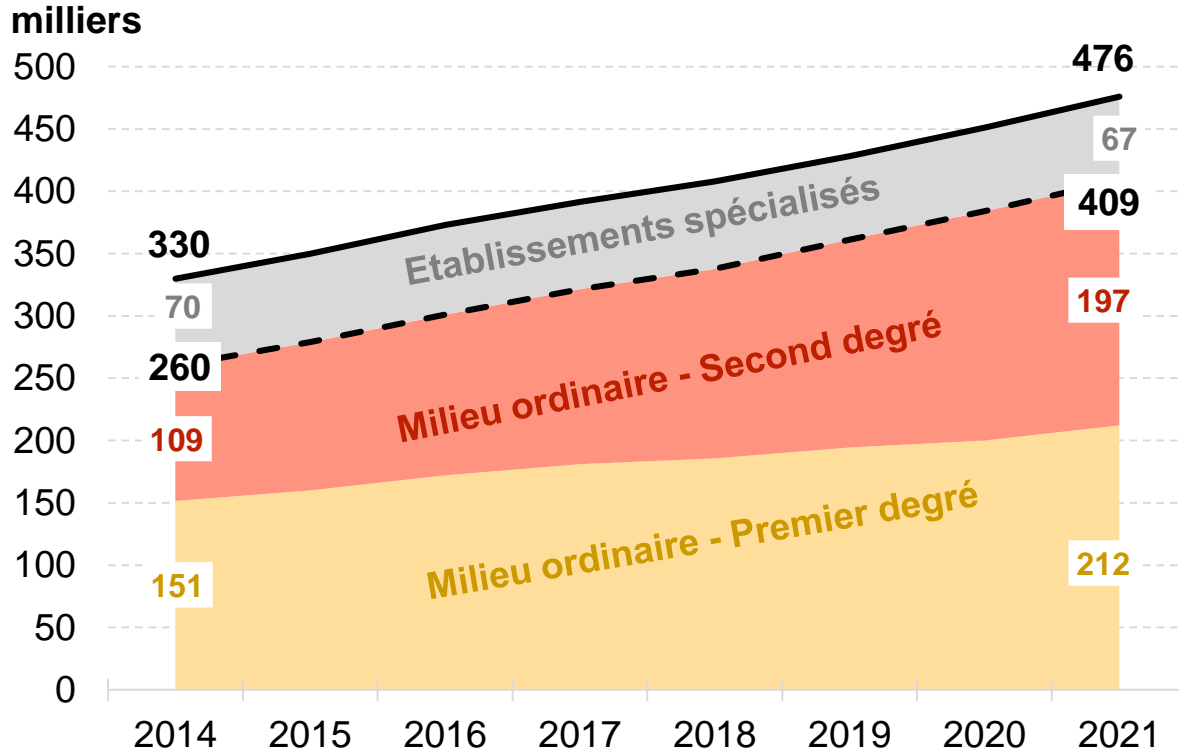
3,6%

**des élèves
sont en
situation de
handicap**

1^e degré
3,4%

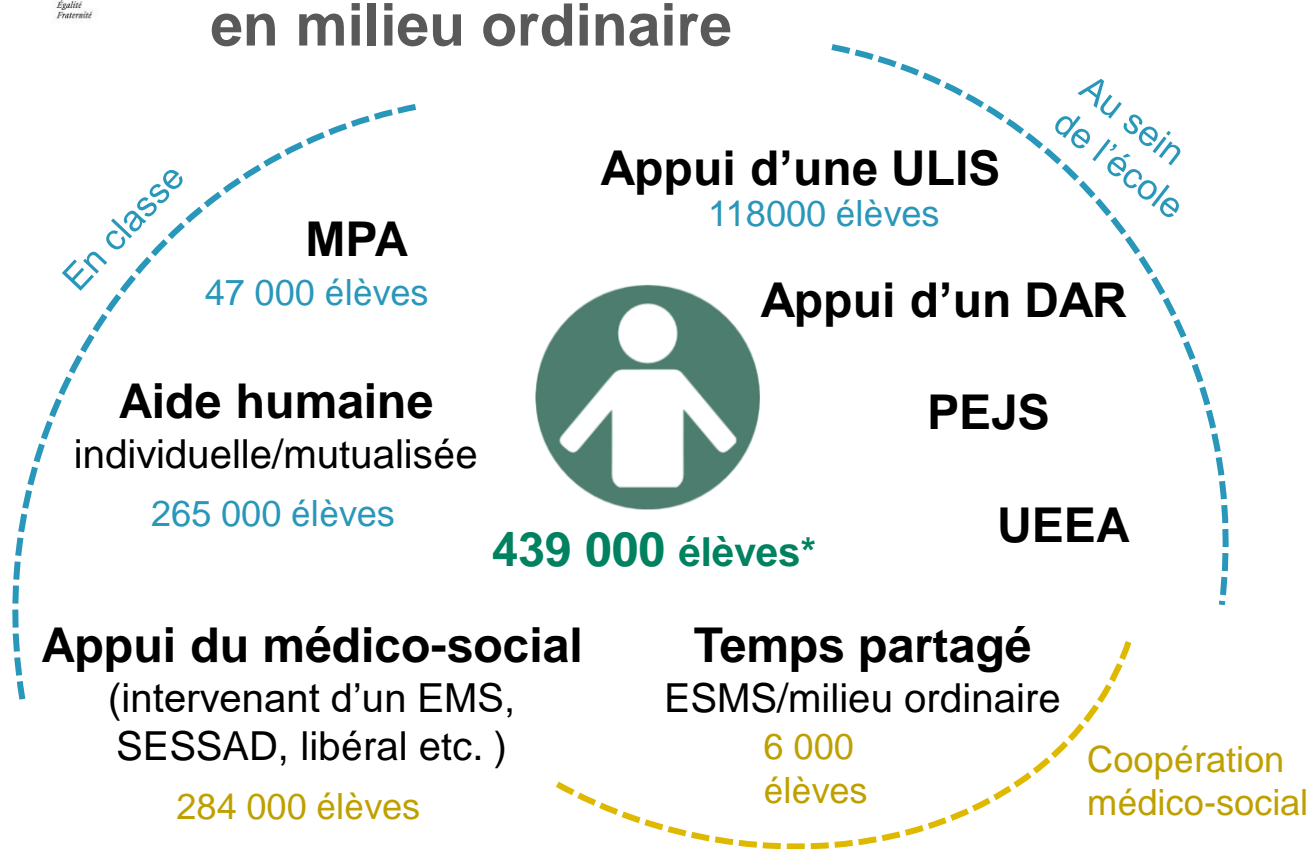
2nd degré
3,8%

Effectifs d'élèves en situation de handicap



- Des effectifs stables en ESMS
- Une forte augmentation en milieu ordinaire, en particulier dans le second degré

Les élèves : une diversité de modalités de scolarisation en milieu ordinaire



Les réponses aux besoins des élèves ne sont pas exclusives les unes des autres mais s'articulent entre elles. Elles reposent sur une complémentarité des moyens et coopération des acteurs.

*données pour 2021-2022

Accompagnement humain

Nombre d'élèves accompagnés par un AESH

Rentrée 2021 **238 000**

Rentrée 2022 **265 000**

Effort porté sur les moyens d'accompagnement (en ETP)

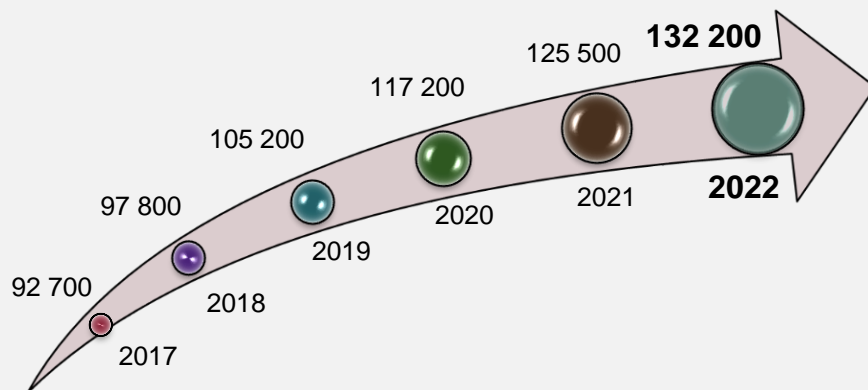
Rentrée 2021 **+ 4 000 ETP**

Rentrée 2022 **+ 4 000 ETP**

Fin 2022 → 81 500 ETP AESH

Evolution du nombre
d'AESH depuis 2017
(en personnes physiques)

**+ 42%
d'AESH**



Dispositifs ULIS

- **Nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire avec l'appui d'un dispositif ULIS**

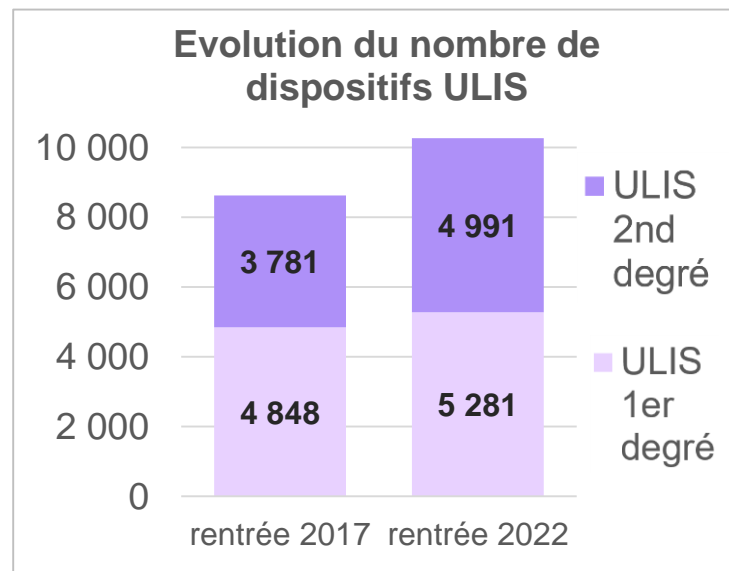
Rentrée 2021	109 000
Prévision Rentrée 2023	125 000

- **Poursuite de l'effort porté sur la création de dispositifs ULIS à la rentrée 2022**

+300
dispositifs ULIS
supplémentaires
rentrée 2022 et
23

ULIS école	+ 79
ULIS collège	+ 183
ULIS lycée G&T	+ 2
ULIS lycée pro. ou polyvalent	+ 15

- **Une augmentation plus forte dans le 2nd degré afin d'accompagner l'augmentation des effectifs d'élèves bénéficiant d'une orientation dans les collèges et lycées**



Besoins d'accompagnement



Plus d'1 ESH sur 2 est accompagné par un AESH

Maternelle : 80%
Elémentaire : 63%
Collège : 47%
Lycée G&T : 44%
Lycée pro : 36%
Total : 56%



7 ESH sur 10 sont accompagnés par un intervenant extérieur du médico-social

1^e degré : 74%
2nd degré : 64%
Total : 69%



1 ESH sur 10 bénéficie de MPA

1^e degré : 04%
2nd degré : 19%
Total : 11%

Points sur quelques mesures CNH 23

Le développement de la coopération

Diversification des dispositifs proposés, avec l'appui du médico-social

- Les Equipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)
- Les Dispositifs intégrés des établissements éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (DITEP), et bientôt les Dispositifs intégrés des établissements médico-sociaux;
- Focus TSA :

45 000

élèves avec TSA en milieu ordinaire
(y compris DAR, UEEA)

env. 14 000

élèves avec TSA en étab. sanitaire ou EMS
(y compris UEMA)

DAR

+ 17 RS 21

UEEA

+ 33 RS 21

UEMA

+ 49 RS 21
+ 59 RS 22

Les « pôles d'appui à la scolarité » CNH

Les pôles d'appui à la scolarité sont renforcés d'un professeur spécialisé et outillés pour permettre d'assurer :

- . l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap ;**
- . l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants ;**
- . le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé**

- Les PAS qui seront chargés de la mise en synergie des ressources partenariales et de la réponse individuelle aux élèves au sein de leur territoire
- Pour répondre aux missions qui lui sont assignées, chaque PAS a besoin de :
 - 1 coordonnateur, enseignant spécialisé déchargé à temps plein / mission d'accessibilité pédagogique
 - 2 ETP de personnels médico-sociaux, (première réponse aux familles quant à l'opportunité d'un suivi médicosocial complémentaire aux aménagements pédagogiques.
 - .

Les EMAS (évolution **suite CNH**)

« Pour accompagner l'Éducation nationale dans la démarche d'accueil et de scolarisation des élèves, des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales sont déployées pour intervenir directement dans l'école.». **Ces équipes pourront être mobilisées par le PAS pour accompagner la scolarité des élèves présentant un besoin d'accompagnement médico-social, en réponse de niveau 1.**

Enjeux :

- Apporter une expertise à l'analyse des besoins des élèves
 - Intervenir directement auprès des élèves (action éducative)
 - Conjuguer les expertises pour évaluer plus finement les besoins des élèves
 - Améliorer et capitaliser les formations (toute forme de formations : EN vers MS et MS vers EN)
 - Clarifier et repenser le rôle des EMAS et autres modalités d'intervention du MS pour assurer un maillage territorial permettant à chaque établ scolaire d'être accompagné chaque fois que nécessaire
-

Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école

CNH

« Afin de soutenir l'Éducation nationale, il est proposé d'autoriser et de créer les conditions pour permettre la coopération et l'intervention des professionnels de santé directement dans les murs de l'école (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, etc.) »

Enjeux :

- Accompagner au mieux les élèves pour les faire réussir
 - Augmentation du temps scolaire des élèves
 - centrer les professionnels sur la réussite de la scolarisation
 - créer du lien entre les professionnels qui accompagnent l'enfant
 - rapprocher les professionnels de santé de la réalité des conditions de scolarisation
 - limiter les temps de déplacement au détriment du temps scolaire
 - Soutenir le parcours d'un jeune et l'action de l'équipe enseignante
-

Déployer 100 projets pilotes IME dans l'école CNH

« Afin de permettre aux enfants en situation de handicap une scolarisation à l'école et dans de bonnes conditions, 100 projets pilotes permettant l'intégration physique d'instituts médico-éducatifs au sein des murs de l'école d'ici la fin du quinquennat. »

Enjeux :

Tous les enfants/ élèves en milieu ordinaire

Permettre au plus grand nombre des jeunes orientés en IME de bénéficier d'un parcours scolaire en milieu ordinaire

Offrir de nouvelles modalités de parcours

Apporter localement une réponse à des besoins exprimés ou en proximité

Pour rappel Livret de Parcours Inclusif



Pour les
élèves

Créer un **outil numérique de suivi du parcours** des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap



Pour les
professionnels

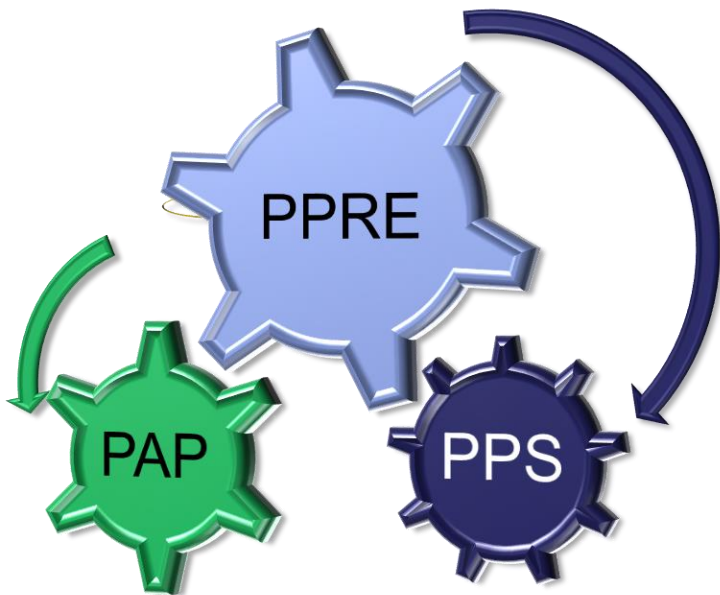
Partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées



Pour les
familles

Apporter aux familles de **la lisibilité sur les aménagements et adaptations** mis en œuvre pour leur enfant

Le LPI pour une mise en œuvre du droit commun et une culture commune autour de l'accessibilité



Différencier pour permettre la mise en œuvre du **droit commun** avant d'envisager la compensation



Une banque d'aménagement avec une entrée par les besoins définis en lien avec l'environnement qui s'articule avec la plateforme évolutive de ressources Cap école inclusive

3. Le parcours des élèves

- Penser les adaptations aménagements et compensation dans la dynamique de parcours
- Former les personnels pour avoir des représentations communes de l'accessibilité, des mesures de compensation, des aménagements et des compensations avec l'ensemble des partenaires



Une dynamique à l'œuvre, des indices de l'amélioration des continuités de parcours



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« La plus belle histoire de l'homme c'est sa diversité »

Charles Gardou (2012) *La société inclusive Parlons-en !*, Erès.